



*Empowered lives.
Resilient nations.*

International Alert.

LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE : UNE MÉTHODE POUR RÉTABLIR LES LIENS SOCIAUX FRACTURÉS

LEÇONS D'UN PROJET EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

JUIN 2015



À propos d'International Alert

International Alert est une organisation indépendante britannique qui, depuis 29 ans, œuvre dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle travaille avec les populations directement touchées par des conflits violents afin d'améliorer leurs perspectives de paix. Elle cherche également à influencer les politiques et les méthodes de travail des gouvernements, des organisations internationales et des entreprises multinationales afin de réduire le risque de conflit et de renforcer les perspectives de paix. International Alert aide les populations à trouver des solutions pacifiques aux conflits. Elle travaille avec les populations locales du monde entier et les aide à bâtir la paix. Elle se concentre sur les questions qui affectent la paix dans les régions à haut risque.

Pour un complément d'information sur le travail d'International Alert et les pays où l'organisation travaille, veuillez visiter le site www.international-alert.org

À propos du projet

Le projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix à l'Est de la République démocratique du Congo a été financé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) entre le 1er février 2013 et le 30 juin 2015. Le projet a couvert trois groupements de la province du Nord-Kivu, à savoir Kamuronza dans le territoire de Masisi, et Bambuba Kisiki et Batangi Mbau dans le territoire de Beni. Ce projet a visé le renforcement de la réconciliation des communautés en travaillant sur la résolution de conflits. Des stratégies innovantes basées sur la concertation, la recherche-action, l'analyse critique, la médiation et la négociation ont été utilisées pour renforcer la réconciliation inter- et intracommunautaire et les capacités de transformation des conflits au sein des communautés ciblées par le projet. Le projet a été mis en œuvre en trois phases : la première était axée sur la structuration et le renforcement des capacités des comités locaux de paix qui ont ensuite entamé l'analyse du conflit, en identifiant le sujet de focalisation de la recherche-action participative. La deuxième phase concernait la collecte et l'analyse participative des données sur le sujet choisi ; et durant la troisième phase, des dialogues et forums communautaires ont eu lieu, débouchant sur la signature de contrats sociaux. Les dialogues et les forums communautaires ont suscité la participation de leaders communautaires locaux et délocalisés, d'animateurs d'organisations et d'associations de la société civile, de délégués de confessions religieuses et de délégués des services étatiques ainsi que de représentants de l'autorité provinciale dont les ministères (du Plan et des Affaires foncières) et l'assemblée provinciale. Les représentants des autorités territoriales et provinciales ont pris part à toutes les étapes du processus.

Remerciements

Nous tenons à remercier le ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les organisations partenaires Aide et Action pour la Paix (AAP) et Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI), les communautés des zones du projet et l'équipe d'International Alert. La collecte de données, la cartographie des conflits et l'analyse du contexte et des données ont été essentiellement conduites par les membres de comités de paix dits « Paillotes de paix » à Kamuronza et « Groupes de dialogues » à Beni. International Alert leur en est reconnaissante.

© International Alert 2015. Photo sur la page de couverture : Mini dialogue tenu a Kingi, groupement de Kamuronza, Masisi, Nord-Kivu, avril 2015 ©International Alert

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, déposée dans un système de recherche ni transmise sous toute autre forme ou moyen – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre – sans pleine attribution.

Mise en page et illustration : Nick Purser

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
INTRODUCTION	6
PREMIÈRE PARTIE : RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE	8
DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE	19
1. Contexte et dynamiques de conflit dans le groupement Kamuronza	19
2. Causes, acteurs et conséquences du conflit portant sur la redevance coutumière	21
3. Gestion et résolution du conflit lié à la redevance coutumière	26
TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES ET LEÇONS APPRISSES	30

La production de ce document a été possible grâce au ministère néerlandais des Affaires étrangères. Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité d'International Alert et ne reflète pas les avis du Gouvernement néerlandais.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

De février 2013 en juin 2015, International Alert a mis en œuvre dans la province du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo, un projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix. Ce projet visait à contribuer au renforcement de la réconciliation inter- et intracommunautaire et à l'amélioration de la gouvernance locale dans huit localités des territoires de Masisi et de Beni, en utilisant l'approche de la recherche-action participative (RAP). Ce rapport est un outil méthodologique pour aider les acteurs de paix locaux et internationaux à tirer des leçons de ce processus, ainsi qu'une contribution aux discussions portant sur la programmation du « dialogue démocratique » dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui à la Sécurité et à la Stabilisation. Enfin, le rapport souhaite mobiliser l'appui des acteurs politiques et administratifs de la province afin de pérenniser les résultats de la RAP conduite dans le groupement Kamuronza.

Le rapport est élaboré en trois parties : la première résume le processus de recherche-action participative. Par le biais des équipes de chercheurs issues des organisations partenaires et avec l'implication des membres des comités de paix locaux, International Alert a engagé le processus de RAP, faisant des populations de la zone ciblée des protagonistes dans l'analyse des causes profondes des conflits et dans l'identification des voies de sortie. Le projet a été mis en œuvre en trois phases qui sont décrites dans ce rapport : la première était axée sur la structuration et le renforcement des capacités des comités locaux de paix qui ont ensuite entamé l'analyse de conflit, en identifiant le sujet de focalisation de la recherche-action participative. La deuxième phase concernait la collecte et l'analyse participative des données sur le sujet choisi ; et durant la troisième phase, des dialogues et forums communautaires ont eu lieu, débouchant sur la signature de contrats sociaux. Les dialogues et les forums communautaires ont suscité la participation de leaders communautaires locaux et délocalisés, d'animateurs d'organisations et d'associations de la société civile, de délégués de confessions religieuses et de délégués des services étatiques ainsi que de représentants de l'autorité provinciale dont les ministères (du Plan et des Affaires foncières) et l'assemblée provinciale. Les représentants des autorités territoriales et provinciales ont pris part à toutes les étapes du processus.

La deuxième partie du rapport passe en revue les résultats de la RAP conduite dans les localités de Malehe et de Kingi, en groupement de Kamuronza (territoire de Masisi, en province du Nord-Kivu), le contexte et les dynamiques de conflit et les dynamiques spécifiques autour du pouvoir, de l'identité et de la terre, contextualisés par l'histoire spécifique du territoire. Les causes, acteurs et conséquences du conflit portant sur la redevance coutumière, tels qu'élucidés par la RAP, sont décrits en passant en revue les impacts sur la cohésion sociale et sur l'économie locale. Enfin, les résultats du processus de dialogue sont mis en évidence, en soulignant les actions à entreprendre pour faciliter la transformation des conflits liés à la redevance coutumière et les risques de contournement des résultats qui se posent. Par exemple, il s'agit de faciliter un espace d'échanges réunissant les chefs coutumiers, les grands propriétaires et les petits exploitants, afin de systématiser le mode de paiement de la redevance coutumière. Il a aussi été proposé d'initier des cadres d'échanges intercommunautaires permettant le renforcement de la confiance et de la cohésion sociale. Enfin, il est important de noter que ce nouvel élan ne pourra être maintenu que si les

autorités politiques et administratives aux niveaux supérieurs s'impliquent de manière positive pour maintenir la paix, surtout en cette période préélectorale très sensible.

Enfin, la troisième partie du rapport fournit quelques perspectives et leçons tirées de ce processus de recherche-action participative et de dialogue communautaire par International Alert et par les organisations partenaires. La RAP est une approche par laquelle les communautés locales s'engagent dans une dynamique collective et interactive de réflexion, de recherche et de dialogue sur les problèmes propres à leurs sociétés et sur les moyens de les résoudre. Cette approche permet de réunir les représentants de différents groupes sociaux et niveaux hiérarchiques et de renouer les relations et renforcer la confiance au sein et entre les groupes antagonistes. D'après l'évaluation finale du projet, l'approche a eu des effets réels sur la réduction de conflits intra- et intercommunautaires, sur un changement de culture vers la résolution pacifique des tensions, sur des transferts de compétences reproductibles d'une localité à une autre, sur la création de contre-pouvoirs limitant l'impact négatif des chefs coutumiers dans la génération de conflits et la marginalisation socioéconomique des couches de populations les plus vulnérables, et sur l'accès à une justice réconciliante et durable. Cependant, il sera important d'intégrer des niveaux de gouvernance provinciaux et nationaux, afin de contribuer à créer une plus grande redevabilité gouvernants-gouvernés au-delà du pouvoir coutumier, et d'identifier les acteurs de changement au sein de la chaîne de gouvernance.

Il faut noter que la plupart des conflits traités par biais de la RAP renvoient à des enjeux multidimensionnels, divisent l'ensemble de la communauté ou encore plusieurs communautés entre elles et dépassent le seul cadre de la localité. Les conflits avaient des dimensions liées au pouvoir, à la gouvernance, à la gestion des ressources naturelles, à la terre et à l'identité. Le processus de RAP a mis en évidence le besoin d'aborder toutes les différentes dimensions des conflits plutôt qu'une seule de leurs facettes.

Enfin, notons qu'il est essentiel de faire intervenir les femmes aussi bien dans les discussions mixtes que dans le processus de recherche à toutes les étapes et dans le processus de dialogue, en appliquant des stratégies de renforcement de la participation des femmes à la résolution des conflits, qui sont souvent perçus comme le domaine exclusif des hommes. Il est cependant encourageant de constater un engagement actif des femmes au sein des comités de paix, ce qui démontre l'importance que revêt pour elles ce forum communautaire.

INTRODUCTION

Ce rapport analyse et résume un processus de recherche-action participative qu'International Alert a entamé dans huit localités de la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, avec deux partenaires locaux, Aide et Action pour la Paix (AAP) et Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI), entre février 2013 et juin 2015.

Le rapport sert d'outil méthodologique aux acteurs de la paix locaux et internationaux, qui peuvent ainsi tirer des leçons du processus et des résultats de la recherche-action participative. Le rapport vise aussi à fournir des informations pour alimenter les discussions sur la programmation dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui à la Sécurité et à la Stabilisation, surtout en ce qui concerne le pilier sur le dialogue démocratique. Enfin, le rapport met en évidence les défis et résultats d'un long processus de recherche et de dialogue conduit dans deux localités du groupement Kamuronza, en territoire de Masisi (province du Nord-Kivu), et souhaite mobiliser l'appui des acteurs politiques et administratifs de la province afin de pérenniser ces résultats.

Le rapport décrit une méthode relativement nouvelle mise en place par certaines organisations pour répondre aux incohérences et inadéquations des anciennes pratiques de programmation classique qui étaient plutôt « top-down » : la méthode de « recherche-action participative » cherche à régler des problèmes concrets, en étudiant un problème ou une situation de manière analytique et systémique et dans un cadre contextuel, tout en appliquant leurs acquis pour voir s'il est possible de modifier ainsi leurs résultats. Les leçons découlant de ce processus d'analyse s'appliquent en continu, ce qui donne lieu à un cycle de changements éclairés¹.

La première partie de ce rapport décrit la manière dont International Alert et ses partenaires nationaux ont mené un processus communautaire en accompagnant les communautés vers des objectifs concrets fixés par les communautés elles-mêmes. Cette méthode de recherche-action participative est motivée par le désir d'aider les populations à analyser et à comprendre les conflits inter- et intracommunautaires qui les préoccupent. L'exercice réalisé a été long, itératif et très intéressant. Ce rapport présente le processus, les résultats et les leçons apprises. L'approche de recherche-action participative menée dans le cadre du projet de « Renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix », financé entre février 2013 et juin 2015 par le ministère néerlandais des Affaires étrangères par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a abordé les conflits à partir des réalités de la base (au niveau du village) en connexion avec le groupement comme instance d'influence, vers les centres de décisions au niveau supérieur. De ce fait, les membres de la communauté au niveau local se sont impliqués dans la démarche participative consistant à identifier les causes des conflits violents qui maintiennent les tensions entre les divers groupes vivant dans leurs entités. Les conflits identifiés par les comités locaux de paix, élus et représentatifs de la communauté locale, ont été analysés afin d'en comprendre les causes profondes, les facteurs, les acteurs et les intérêts et positions en vue de déclencher un processus de dialogue inclusif et participatif réunissant les parties autour d'une même table, en y associant les leaders locaux et les autorités coutumières et

1. Voir Nicodème NYANDWI, Notes de cours de « Recherche-Action Participative », CEPROME, 2007-2008

politico-administratives. Du processus de dialogue se sont dégagées les relations entre les parties prenantes et d'autres acteurs, y compris les autorités au niveau du groupement et de la province. La mise en relation des parties prenantes aux conflits violents à ces échelons a concouru à la prise d'engagements signés par les parties prenantes (à tous les niveaux) à l'égard de dialogues communautaires au niveau des entités concernées.

La deuxième partie du rapport fournit une brève synthèse de certains résultats de la RAP afin d'illustrer concrètement le processus entamé et les défis rencontrés. Étant donné le grand volume d'informations collectées dans les huit localités du projet, un seul processus de RAP est présenté dans le rapport, à savoir sur la redevance coutumière dans le territoire de Masisi (localités de Malehe et de Kingi). Il faut souligner que l'objectif de cette partie du rapport est d'illustrer l'application de la méthodologie et non de fournir une analyse complète du conflit précis.

PREMIÈRE PARTIE : RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

Depuis plus d'une décennie, la partie Est de la République Démocratique du Congo connaît des crises multidimensionnelles à la fois socio-politiques, sécuritaires et humanitaires à cause de conflits et de guerres à répétition. Bien qu'un certain nombre d'efforts de stabilisation de cette partie du pays aient été fournis par les organisations et institutions nationales et internationales, la violence y est encore très répandue et le risque de reprise des conflits violents y est permanent. À ce jour, le processus de stabilisation et de reconstruction a peine à s'attaquer aux causes profondes des conflits violents qui, au niveau local, influencent fortement les relations inter- et intracommunautaires. La situation est d'autant plus complexe que les conflits sont nourris non seulement par les dynamiques locales, mais aussi par les dynamiques nationales et régionales qui conditionnent souvent les relations entre habitants d'une même localité. Ainsi, ce qui a priori semblerait être un problème local ne peut pas toujours être résolu en s'y attaquant seulement sur le plan local, mais nécessite l'implication d'acteurs à des niveaux supérieurs.

De février 2013 à juin 2015, International Alert a mis en œuvre dans la province du Nord-Kivu un projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix. Ce projet visait à contribuer au renforcement de la réconciliation inter- et intracommunautaire et à l'amélioration de la gouvernance locale dans huit localités des territoires de Masisi et de Beni. L'approche choisie pour la mise en œuvre de ce projet était celle de la recherche-action participative (RAP)², qui part de l'idée que ce sont les communautés locales affectées par le conflit violent qui doivent collecter et analyser les informations d'une manière participative, proposer des solutions concertées et mettre en pratique les engagements, orientations et décisions afin que ceux-ci soient véritablement efficaces et durables. Cette approche utilisée par International Alert et ses partenaires locaux³ vise à travailler à la consolidation de la paix par le biais du renforcement des capacités de chaque communauté afin qu'elle puisse dépasser ses divisions internes profondes et arriver à gérer ses conflits sans recourir à la violence ou à la coercition. La démarche repose sur le fait que les processus de paix et de cohésion sociale ne doivent pas toujours venir de l'extérieur mais être nourris de l'intérieur, le développement de la confiance mutuelle se situant au cœur de la démarche. Le processus de recherche-action participative contribue également à instaurer une culture du dialogue par le biais de rencontres constructives, structurées et répétées, d'analyses conjointes des causes profondes des conflits

2. La recherche-action participative est une approche méthodologique qu'International Alert et ses partenaires sont en train d'expérimenter et qui place le dialogue au centre des recherches participatives visant à entraîner un changement positif. Elle est conduite par les communautés locales avec l'appui de facilitateurs avisés qui ne jouent qu'un rôle technique. Il existe différentes définitions de la recherche-action : « *Toute recherche-action vise une transformation, que ce soit de l'environnement institutionnel ou des conditions de vie ou des situations avec des changements significatifs quant à une prise de pouvoir des gens sur leur propre vie* » (Michel Séguier, Bustani ya Mabadiliko, Regards Croisés, Pole Institute 2008, page 15) ; et « *La recherche-action est une approche scientifique par laquelle le chercheur s'affranchit du recul et de sa neutralité habituels face à son 'objet' de recherche, prend parti pour le groupe auquel il s'intéresse, voit en lui son partenaire de recherche et l'aide à analyser les causes de sa situation ainsi qu'à planifier, à réaliser et à évaluer des actions correctrices* » (Nicodème Nyandwi, Notes de cours de Recherche-Action participative, CEPROME, 2007-2008, p. 4 (inédit).
3. La recherche-action participative est aussi utilisée par d'autres organisations dans la sous-région des Grands Lacs, notamment Life & Peace Institute (voir : www.life-peace.org) et Pole Institute (voir : www.pole-institute.org).

et des acteurs, de la vérité pour la réconciliation en réunissant les groupes antagonistes. Les rencontres organisées ont pour objectif de développer une vision positive commune d'une société solidaire et équitable. Elles visent également à reconnaître et à mieux gérer le passé, à construire des relations positives et à entreprendre des changements sociaux, économiques, sécuritaires et politiques importants.

Concernant le travail réalisé dans le cadre du projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix, cette recherche-action participative a été divisée en deux phases séquentielles et distinctes, nécessaires pour instaurer un climat de dialogue non seulement apaisé et sécurisé mais aussi neutre et ouvert afin de permettre aux communautés de se sentir en confiance et prêtes à s'asseoir pour dialoguer de manière constructive. Une première phase de recherche participative a consisté à collecter des informations sur les causes profondes des conflits. Cette collecte a été conduite par (et dans) les communautés, sous la direction des comités locaux de paix, qui sont des structures élues et représentatives des groupes sociaux vivant dans la localité, et avec un équilibre entre membres hommes et femmes (au moins 48,9 % des membres étant des femmes en groupement Kamuronza, parfois allant à 50 % en groupement de Batangi-Mbau et Bambuba-Kisiki). Une seconde phase d'action a reposé sur des consultations et échanges impliquant directement des représentants de différentes couches sociales de la communauté, différents secteurs et groupes sociaux en vue de définir des actions concrètes en réponse aux conflits. Ces réponses ou actions ont été formulées en termes de contrats sociaux signés par les représentants des groupes sociaux réunis avec les autorités locales et les représentants des parties prenantes.

Cette démarche de recherche-action participative a visé à collecter de manière inclusive et participative des données sur l'état des lieux de huit causes de conflits (risquant d'entraîner des violences), qui ont été sélectionnées par les membres des comités locaux de paix formés à l'analyse et à la gestion des conflits. Une cause primaire de conflit a été sélectionnée dans chaque localité du projet, dont quatre en groupement Kamuronza (territoire de Masisi), deux en groupement de Batangi-Mbau et deux en groupement de Bambuba-Kisiki (les deux derniers groupements étant dans le territoire de Beni). Ces données ont ensuite été analysées par les membres des comités de paix pour trouver des solutions propices à une coexistence pacifique et à une résolution non violente des conflits au niveau local.

Les conflits sur lesquels s'est effectuée la recherche-action participative sont :

1. La méfiance interethnique dans la localité de Matcha (groupement Kamuronza, territoire de Masisi)
2. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la localité de Kimoka (groupement Kamuronza, territoire de Masisi)
3. Le conflit lié à la redevance coutumière⁴ dans les localités de Kingi et de Malehe (groupement Kamuronza, territoire de Masisi)
4. La lutte pour la terre : le conflit autour de la concession Polopondo à Bingo (groupement de Batangi-Mbau, territoire de Beni)
5. Le conflit autour des 124 ha restitués par l'ICCN (Institut congolais pour la Conservation de la Nature) à la population de Mavivi (groupement de Batangi-Mbau, territoire de Beni)
6. Le conflit de pouvoir coutumier entre les clans Antibelu et Antikola dans la localité de Liva (groupement de Bambuba-Kisiki, territoire de Beni)
7. Le conflit d'intérêts entre les Pygmées et les agriculteurs dans la localité d'Eringeti (groupement de Bambuba-Kisiki, territoire de Beni).

4. La redevance coutumière est la « location » traditionnellement payée par un exploitant terrien à un propriétaire terrien coutumier. Cette obligation peut être payée par saison culturale ou annuelle, en argent ou en nature suivant les conventions entre les parties ou selon les coutumes du milieu.

Par le biais des équipes de chercheurs issues des organisations locales, et avec l'implication active des membres des comités de paix locaux élus par la population locale, International Alert a engagé ce processus de recherche-action participative, faisant des populations de la zone ciblée des protagonistes dans l'analyse des causes profondes des conflits et dans l'identification des voies de sortie. International Alert et ses partenaires ont encouragé un dialogue inclusif, faisant participer les simples citoyens ainsi que l'élite intellectuelle locale, en réunissant autour d'une même table les acteurs clés pour analyser les causes profondes des conflits, évaluer les initiatives déjà entreprises pour en venir à bout et concevoir des solutions locales, et ainsi favoriser une paix durable et un développement à long terme.

En dressant un bilan de la situation dans la province du Nord-Kivu, et en particulier en territoires de Masisi et Beni, on remarque qu'il existe une violence chronique à basse échelle, avec des éclatements ponctuels d'une violence à plus grande échelle ici et là, et qui porte un risque permanent d'accélération avec des conséquences lourdes pour les populations. En dehors des principaux centres urbains, la province du Nord-Kivu se caractérise par une autorité étatique très insuffisante et par une faible action et une faible capacité des structures communautaires qui sont pourtant souvent appelées à combler le vide laissé par l'État. Dans le souci de pallier à la faiblesse des structures gouvernementales, coutumières et communautaires, International Alert et ses partenaires locaux ont redynamisé les structures communautaires de paix en vue de renforcer les capacités locales en prévention et gestion des conflits. Au début du projet, il a été remarqué que certaines entités communautaires faisaient de la médiation des conflits et litiges spécifiques, sur appel des parties prenantes, au niveau de la localité. Cependant, ces entités n'étaient pas structurées, manquaient de capacités et n'étaient pas toujours suffisamment représentatives de la population locale en termes d'inclusion des femmes, de tous les groupes ethniques et de tous les groupes sociaux. Ces entités ont donc été redynamisées et structurées avec le soutien des organisations partenaires locales. Cette redynamisation a consisté à les accompagner dans la réélection des membres (afin de mieux représenter la population locale de la zone en termes de genre, de groupes sociaux et ethniques), à leur montrer comment travailler en tenant compte de la sensibilité au conflit, à comprendre la nature et le fonctionnement *communautaire* de ces comités et à se doter de comités de pilotage pouvant améliorer l'efficacité de leur travail. Dans cette redynamisation, ces entités ont aussi opté pour de nouvelles appellations (à Kamuronza : « Paillotes de paix » et à Beni : « groupes de dialogue ») car elles avaient de multiples appellations selon la logique des acteurs qui avaient accompagné l'initiative au début. Elles fonctionnent comme les autres structures communautaires, à savoir qu'elles accompagnent les communautés locales dans des séances de médiation, de négociation, de conciliation et de sensibilisation grâce à différentes méthodes : en initiant un plaidoyer en faveur des plus défavorisés, en tenant des séances d'analyse du contexte sociopolitique et des conflits, en faisant un monitoring régulier des tensions communautaires, en entamant des actions de prévention des conflits violents et en organisant sur le terrain des visites de suivi des cas de conflits qui ont été résolus par leur concours.

Le gros du travail de ces structures communautaires est fondé sur l'analyse du contexte et des conflits, qui a démontré que la majorité des conflits documentés étaient liés à des questions foncières et de pouvoir. En fait, il n'existe pas une nette distinction entre les conflits fonciers et les conflits de pouvoir car les conflits fonciers comportent une dimension de gouvernance et de pouvoir, tout comme les conflits de pouvoir sont souvent liés à des enjeux fonciers. La nature et la dimension des conflits varient beaucoup. Un nombre important de conflits traités par les comités de paix sont en effet plutôt des « litiges » ou des micro-conflits qui opposent des individus sur des questions touchant à des limites de champs, à des héritages, à des dettes, à la divagation de bêtes dans des champs, à des disputes entre épouses et maris au sein d'un même foyer, etc. Cependant, les comités sont aussi appelés à traiter des conflits qui renvoient à des enjeux majeurs, divisant l'ensemble

de la communauté, ou encore plusieurs communautés entre elles, et qui dépassent souvent le seul cadre de la localité pour se ramifier au niveau du groupement, de la chefferie, du territoire ou encore au niveau provincial. Huit conflits de grande ampleur ont ainsi été identifiés dans les huit localités, à l'issue d'un exercice de priorisation entamé par les membres des comités de paix, à raison d'un conflit par localité. Pour la plupart, ces conflits étaient liés à la gestion du pouvoir, à la gestion des terres et des ressources, tandis que d'autres présentaient des dimensions identitaires (ethniques et/ou claniques) plus ou moins fortes en rapport avec les localités concernées. En prenant en compte les techniques de résolution pacifique des conflits utilisées par les structures communautaires de paix, à savoir la négociation, la médiation et la conciliation, il était difficile d'assurer la résolution pacifique et la transformation positive des conflits aux enjeux majeurs et multiples. C'est pour bien comprendre la complexité des enjeux entourant ces conflits que les structures communautaires de gestion des conflits ont recouru à l'approche « recherche-action participative » pour mener des analyses conjointes sur les causes profondes et les acteurs et trouver des solutions durables.

1. Objectifs et méthodologie de la RAP

L'objectif global de la recherche-action participative était de contribuer à la prévention et à la gestion pacifique des conflits identifiés comme étant prioritaires dans les huit localités couvertes par le projet. De cet objectif général se dégagent les objectifs spécifiques suivants :

- Donner la parole à la population locale et lui permettre de faire entendre sa voix sur des questions qui la concernent ;
- Donner aux communautés ethniques une réelle expérience de rencontres fructueuses entre elles pour la reconstitution des liens sociaux et la mise en œuvre d'un réel processus de réconciliation par le biais de l'écoute, du débat et du dialogue inclusif en encourageant une dynamique favorable au rétablissement de la cohésion sociale ;
- Selon une approche holistique, inclusive et participative, développer un diagnostic des conflits prioritaires en engageant les différents groupes de la société dans une réflexion éclairée pour identifier les causes profondes, les principaux acteurs des conflits, les facteurs de division et de cohésion ;
- Apprécier ensemble les initiatives de paix entreprises précédemment pour répondre aux conflits violents ou potentiellement violents ;
- Identifier ensemble des pistes de solutions locales durables pour répondre aux conflits violents ou potentiellement violents.

Ce rapport est l'expression des idées des communautés ciblées. La recherche-action participative a évolué en trois temps : au début, la collecte des données s'est faite dans un climat relativement tendu et la suspicion mutuelle était grande. Au cours du processus, grâce à l'approche utilisée, le temps des interviews individuelles, des focus groups, de l'écoute et des dialogues ouverts a été marqué par une confiance et un climat favorables aux échanges fructueux. À la fin du processus, les cœurs s'étaient complètement allégés et les communautés ont pu engager des débats constructifs et francs.

En effet, il est bon de reconnaître que la consolidation de la paix est un processus nécessitant des changements profonds à long terme. La violence et la coercition étant ancrées dans des dynamiques historiques longues qui s'infiltrèrent dans la vie sociale et politique de la communauté, il est important de garder en mémoire que les processus visant à dépasser les défis et les conséquences graves subies prennent du temps ; ils ne peuvent pas être accomplis par le biais de « solutions rapides et/ou miracles ». Ainsi, la recherche-action participative

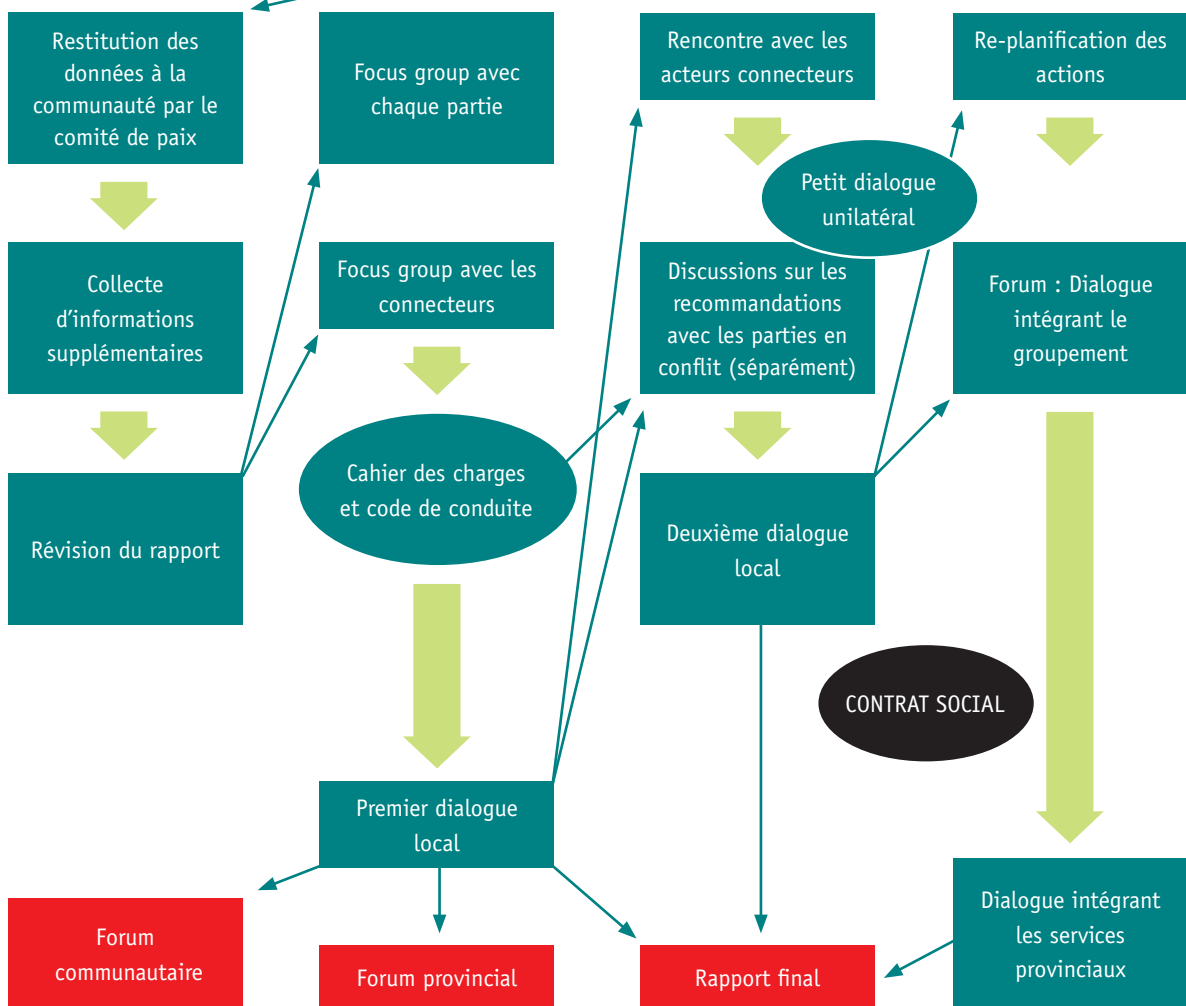
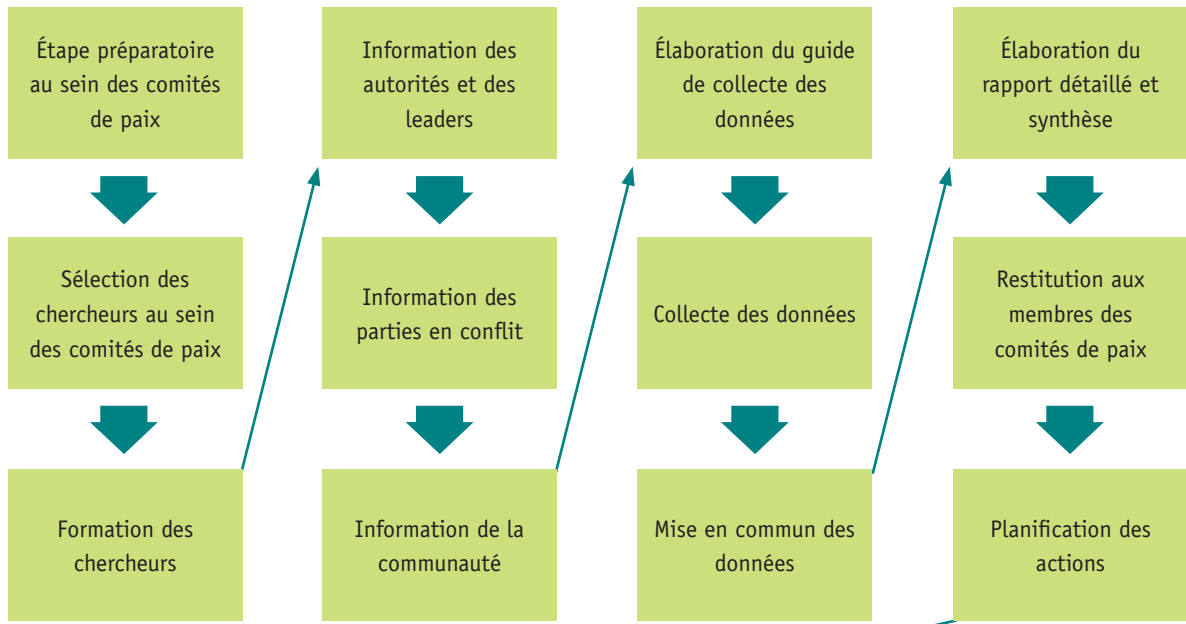
réalisée dans les huit localités ciblées par le projet a permis d'aborder les conflits violents ou potentiellement violents qui persistent dans ces entités en dépit des multiples initiatives de paix qui y ont déjà été entreprises mais sans succès majeur, car ces initiatives agissaient sur les effets et non sur les causes profondes. La force de cette approche a donc résidé dans le fait que ce sont les communautés locales affectées par le conflit violent elles-mêmes qui ont décidé de l'orientation et qui ont élaboré des solutions. Cette approche a également contribué à créer une culture du dialogue et à améliorer les relations intracommunautaires.

La méthodologie a privilégié la collecte de témoignages et d'informations à l'état brut. La facilitation de la collecte s'est faite de manière ouverte, avec un manuel contenant des questions structurées préétablies. Le rôle des chercheurs pendant la collecte des données a été d'enregistrer les informations telles que fournies par les populations. Quant aux facilitateurs de séances et dialogues, leur rôle s'est limité à relever les points de vue soulevés, à les reformuler et à les restituer lors des débats. Cette technique a laissé aux communautés le rôle principal et a permis de faire ressortir un consensus au sein du groupe ou, à l'inverse, de mettre en évidence les positions contradictoires. Ainsi, les discussions sur les données collectées se sont passées dans un climat de respect mutuel et ont permis aux acteurs antagonistes de se rapprocher les uns des autres et d'aborder les conflits d'un point de vue objectif et tourné vers l'avenir, plutôt que de chercher à établir les responsabilités.

La réalisation de cette recherche est passée par plusieurs étapes qui ont permis non seulement d'en circonscrire l'objet, mais aussi de prendre en compte tous les éléments nécessaires et tous les outils de la documentation. Les rencontres et sessions internes ont été suivies de séances de travail avec les animateurs des organisations partenaires. Étant donné qu'il s'agissait d'une recherche participative conduite par, pour et dans la communauté locale, les rapports des informations collectées ont été validés par les acteurs au niveau de la base lors de séances de restitution. Des restitutions ont été faites à deux niveaux : les équipes de chercheurs ont restitué aux membres des comités de paix, et ceux-ci, après s'être appropriés les résultats, ont à leur tour organisé des restitutions auprès des membres de la communauté, des leaders, des acteurs et des informateurs clés pour validation du contenu. À chaque niveau de restitution, les versions de ces rapports ont été enrichies et des informations complémentaires y ont été ajoutées.

La deuxième phase du processus a été la phase d'action, pendant laquelle ont eu lieu des rencontres de dialogue et des forums communautaires, qui sont des espaces de consultation entre parties en conflit, leurs alliés, les leaders influents et les autorités, en vue de définir des solutions concertées. Cette étape s'est d'abord articulée autour de « micro-dialogues » avec chacune des parties impliquées, constituée en groupe social homogène avec des acteurs importants interagissant dans les conflits. Ce travail a permis aux parties prenantes de préparer leurs cahiers des charges et de proposer un code de conduite. Ensuite ont eu lieu des dialogues communautaires proprement dits, réunissant au niveau des localités les parties aux conflits, leurs alliés, les leaders influents, les autorités locales et les autres forces vives de la société civile identifiées en tant que connecteurs ou diviseurs. C'est à l'issue de ces dialogues que les contrats sociaux ont été signés par toutes les parties présentes. Enfin, des tables rondes ont été organisées au niveau du groupement et de la province pour critiquer et peaufiner le contenu des contrats sociaux. Toutes ces étapes ont reposé sur la participation active des autorités politiques et administratives à différents niveaux.

La méthodologie suivie pour la réalisation de ce processus de recherche et de dialogue a été définie lors d'un atelier qu'International Alert a organisé avec ses partenaires SOFEPADI et AAP. La méthodologie, identique dans les huit localités couvertes par l'étude, est résumée dans le tableau suivant :



Spécifiquement, les grandes étapes de la recherche-action participative sont celles de la collecte des données et du dialogue.

Les étapes de la collecte de données ont été les suivantes :

1. *Étape préparatoire* : Pour collecter les données, des équipes dites de « chercheurs communautaires »⁵ ont été mises en place. Un travail de préparation a été effectué. Dans l'ensemble, cette préparation a consisté à remettre des chercheurs à niveau sur la méthodologie et les outils de collecte d'informations sur le terrain. Des guides d'entretien ont été préparés et traduits en swahili⁶. Il s'en est suivi une prise de contact physique et un échange avec les leaders locaux et les autorités locales pour les informer sur le processus de recherche-action participative. Ensuite, les chercheurs se sont réunis pour identifier les participants aux discussions en groupe, les personnes ressources et/ou les informateurs clés avec lesquels les entretiens individuels allaient être organisés. Un calendrier de travail a été arrêté.
2. *Collecte des données* : Cette recherche a recouru à des méthodes qualitatives. Les données ont été collectées à travers une revue documentaire, des « focus groups » (groupes de discussion) et des entrevues avec les personnes ressources.
3. *Revue documentaire*⁷ : L'exploitation de la documentation existante sur les huit conflits concernés par cette recherche a permis aux chercheurs d'avoir une idée plus précise de leurs causes profondes, des acteurs impliqués, des facteurs favorisant, des attitudes négatives qu'ils ont provoquées dans la population, des initiatives entreprises précédemment pour tenter de les résoudre, et des conséquences qu'ils ont réussi à provoquer dans la vie courante de la population.
4. *Groupes de discussion* : La revue documentaire a, certes, fourni beaucoup d'informations utiles à la réalisation de cette recherche, mais ce sont les « focus groups » qui ont été la première source d'information. En effet, ils ont permis de connaître les causes profondes, les positions, les intérêts et les besoins, les expériences douloureuses et les initiatives entreprises précédemment en termes de tentatives de résolution. Des discussions ouvertes ont permis de dresser un portrait plus ou moins complet de la réalité telle qu'elle est perçue ou vécue par les parties. Les échanges ont permis de recueillir les points de convergence et de divergence sur les conflits en question. En tout, 52 groupes de discussion ont été organisés sur les huit sites couverts par la recherche-action participative. Pour établir les groupes de discussion, les principaux critères ont été : l'inclusion de divers groupes ethniques, le genre, l'appartenance aux groupes socioéconomiques, l'âge, l'appartenance aux organisations de la société civile et, dans certains cas, la neutralité et l'intégrité.
5. *Entretiens avec des personnes ressources* : Des personnes ont été choisies en raison de leur expérience quotidienne et de leur degré de contact avec les conflits. Les entretiens avec ces personnes ont fourni une masse d'informations importante qui a complété les données collectées au niveau des groupes de discussion. Le nombre de personnes à soumettre aux entretiens n'était pas fixé à l'avance, mais le temps ainsi que les moyens disponibles ne pouvaient permettre que de s'en remettre au principe de la saturation.

5. Chaque comité de paix a choisi des personnes, membres de ce comité, qui ont été formées pour collecter les données sur le terrain.

6. L'une des quatre langues nationales, parlée à l'Est de la RDC.

7. La documentation existante sur les huit conflits est très rare et souvent pauvre. Les chercheurs ont surtout exploité certaines correspondances entre les autorités coutumières ou d'autres et des alliés.

S'agissant de la conduite des entrevues, les chercheurs ont eu essentiellement recours à l'entretien semi-structuré. L'objectif était de recueillir les points de vue, les réflexions et les observations des personnes-ressources. Les entretiens individuels visaient aussi à compléter les informations récoltées au sein des groupes de discussion sur certains aspects des conflits qui requièrent une expertise particulière. En tout, 1 329 entretiens individuels ont été réalisés dans les huit sites couverts par cette recherche.

6. *Analyse des données* : La phase de l'exploitation et du traitement des informations a pour objectif ultime de dégager des constats et d'en tirer des résultats. L'exploitation des données est passée par le dépouillement, l'analyse des relations entre les variables et la comparaison des résultats. Étant donné que la collecte des données s'est déroulée en dialectes locaux (kihunde, kinyarwanda, kinande, kiswahili), la mise en ordre de la masse d'informations collectées a commencé par un travail de traduction vers le swahili, après quoi les données ont été traduites en français.

Les quatre grandes étapes du dialogue communautaire ont été les suivantes :

1. *Restitution des résultats de la RAP* : Cette restitution s'est déroulée à deux niveaux. D'une part, les membres des comités de paix ont rencontré les différentes parties séparément pour leur faire part des résultats tirés des informations collectées sur le terrain. Cette restitution a été l'occasion pour les parties de valider ces résultats. D'autre part, les membres des comités de paix ont rencontré la communauté composée de représentants des parties et d'autres couches sociales pour lui faire part des résultats tirés des informations collectées. Cela a permis à une bonne partie de la communauté de valider ces résultats et de se les approprier.
2. *Micro-dialogues communautaires* : Au départ, la plupart des parties aux conflits croyaient que les dialogues communautaires seraient une occasion de déterminer la culpabilité des uns et l'innocence des autres. C'est donc dans le but de clarifier les objectifs et la démarche que des rencontres homogènes ont été organisées avec chacune des parties. Les micro-dialogues ont donné l'opportunité aux parties réunies séparément de préparer leurs cahiers des charges et de s'entendre sur un code de bonne conduite à respecter lors des dialogues communautaires proprement dits.
3. *Dialogues communautaires* : Les parties aux conflits accompagnées par d'autres acteurs de leur choix (faiseurs d'opinions, autorités locales, autres témoins et membres de la communauté) se sont assises autour d'une table pour discuter de leurs cahiers des charges. À cette occasion, les parties en conflit ont dégagé les points de convergence et de divergence, prenant en compte leurs positions, besoins et intérêts. Elles ont ensuite harmonisé les divergences et recherché des solutions en termes de réponses durables. Les solutions ont ensuite été formulées sous forme d'engagements écrits, constitués dans des « contrats sociaux » signés par les représentants des parties en présence des témoins et contresignés par les autorités locales⁸. Un comité de suivi de la mise en œuvre et du respect du contenu du contrat social a été instauré dans chaque localité. Ce comité de suivi est composé de représentants des parties et de témoins, désignés par les parties prenantes.
4. *Forums* : Étant donné que les dialogues communautaires ont réuni des représentants des parties prenantes, il était important d'informer le grand public des engagements pris. Pour ce faire, des assises ont été

8. Sauf lorsqu'elles étaient une des parties en conflit.

organisées pour permettre à un plus grand public de prendre connaissance du résultat des dialogues communautaires. Ces forums ont eu lieu à deux niveaux. Au niveau local, le forum communautaire a réuni les membres de la communauté qui n'avaient pas pu participer aux ateliers de dialogue, et ce, pour communiquer largement sur le contenu du contrat social afin de permettre à toute la communauté de se l'approprier. Au niveau provincial, le forum était destiné aux autorités provinciales afin de les informer des engagements pris par les différentes communautés prenant part aux dialogues communautaires et de susciter leur engagement actif envers la réussite de ces accords sociaux. Toutes les recommandations formulées par les différents forums ont été prises en compte lors de l'élaboration de plans locaux de consolidation de la paix qui ont orienté la suite du processus.

2. Mesures de contrôle et d'éthique

Cette recherche-action participative a été menée sur des conflits sensibles selon leur nature. En vue de garantir et de contrôler la qualité des informations, certaines stratégies ont été adoptées :

- La méthodologie et les outils de collecte des données ont été préparés de manière participative et inclusive ;
- Les guides d'entretien ont été conçus en dialectes locaux en vue de favoriser une participation accrue ;
- À la fin de chaque entretien ou de chaque discussion de groupe, une synthèse des idées essentielles a été faite pour s'assurer que les informations essentielles soient notées par thème et par ordre d'importance ;
- Une brève comparaison des idées collectées pendant les groupes de discussion a été effectuée selon les catégories de participants et les conflits étudiés ;
- Les informations ont été relevées et vérifiées dans les discussions et entrevues ultérieures ;
- Le choix des chercheurs a été fait par les membres de structures communautaires de paix en fonction de critères objectifs tels que la représentativité des groupes ethniques, la profession, l'expertise, le cursus académique, la connaissance du conflit, l'acceptation dans la communauté, l'expérience de la collecte des données, l'assiduité aux séances d'analyse de contexte et des conflits, la représentativité genre et autres.

Concernant la dimension éthique dans la collecte des données, toute recherche qui touche aux identités, au pouvoir et à la terre est bien sûr sensible. Vu le passé de la province du Nord-Kivu, surtout des territoires de Masisi et Beni, parler de méfiance interethnique, de violence interethnique, de guerre, de redevance coutumière, de gestion de la terre, de pouvoir coutumier et des ressources, et de la question des autochtones suscite des interprétations partisans et ravive souvent des traumatismes. La susceptibilité augmente lorsque le thème est abordé par des personnes appartenant à l'un ou l'autre groupe et lorsque les membres de ces groupes prennent part eux-mêmes aux discussions. Les chercheurs étaient astreints au souci d'impartialité tout au long de la recherche, de la sélection des participants à la rédaction en passant par la conduite des discussions et la fidélité aux idées et informations recueillies. Leur rôle se limitait à la conduite des discussions. Une fois en présence des participants à la recherche, il a absolument fallu instaurer une forme de confiance en vue d'amener ceux-ci à s'ouvrir, à parler, à rester naturels et à éviter d'étiqueter les chercheurs.

En effet, les gens se comportent différemment en présence d'un chercheur. Pour l'une ou l'autre raison, les personnes interrogées ne disent pas toujours la vérité. Il existe des points particuliers de dissimulation, de manipulation, et de l'autocensure dans chaque recherche⁹. D'où l'importance de les identifier, de les isoler et de les traiter par des protocoles d'enquête particuliers.

9. Kaufmann J.-C., L'entretien compréhensif, Paris : Nathan, 1996.

Les chercheurs ont travaillé de façon à minimiser ces risques. En vue de contourner ce genre d'obstacles, ils ont notamment promis la confidentialité et l'anonymat aux participants à la recherche. De la même manière, les chercheurs ont sollicité le consentement des personnes qui allaient être impliquées dans la recherche. Cette étape était particulièrement importante pour obtenir la coopération et un bon climat de travail. Les interviewés ont été assurés que les informations serviraient à la résolution pacifique des conflits.

3. Difficultés rencontrées

La recherche-action participative réalisée dans les localités de Matcha, Kimoka, Kingi, Malehe en groupement Kamuronza, Mavivi et Bingo en groupement de Batangi-Mabu et Liva et Eringeti en groupement de Bambuba-Kisiki en secteur de Beni-Mbau ne s'est pas déroulée sans heurts. Certaines difficultés étaient liées à la nature de l'approche qualitative et au contexte socio-sécuritaire très volatile ; celles-ci sont communes à l'ensemble de toutes les localités couvertes par l'étude. D'autres difficultés varient selon les localités :

Période de temps généralement insuffisante : Le temps imparti à la collecte des données était court compte tenu de la durée du projet. Une étude qualitative portant sur des conflits, aussi sensibles que complexes, aurait naturellement nécessité plus d'un semestre de collecte des données. Par ailleurs, la période de collecte des données a coïncidé avec la saison culturelle et les chercheurs ont dû adapter les rendez-vous à la disponibilité des informateurs clés.

Guide d'entretien : Dans tous les sites concernés par cette étude, il est ressorti que les questions à poser étaient nombreuses par rapport au temps prévu pour les discussions en groupe. Cela est lié au type de question qu'il faut poser lorsque l'on analyse un conflit.

Refus de participer aux discussions en groupe : Le caractère sensible de certains thèmes à aborder et surtout de la nature des conflits a conduit certains informateurs clés à décliner l'invitation des chercheurs. Ceux-ci ont dû trouver des occasions propices pour les rencontrer en assurant la protection voulue.

Problème de représentativité : Le problème de faible représentativité s'est posé dans certaines communautés. Dans les localités du groupement Kamuronza, les chercheurs ont peiné à respecter le critère de représentativité dans les focus groups. La communauté tutsie a été faiblement représentée dans tous les groupes de discussion, alors qu'elle était la cible de plusieurs allégations, notamment au sujet de sa collaboration supposée avec les responsables de groupes armés (M23, CNDP, RCD). Cette faible représentativité de la communauté tutsie s'expliquerait par sa faible présence numérique dans les localités concernées par la RAP. À noter que depuis 1994, les effectifs de la communauté tutsie ont sensiblement baissé dans certaines localités du groupement Kamuronza suite aux conflits armés interethniques qui ont obligé beaucoup de personnes à se réfugier en dehors des frontières nationales, et d'autres à se déplacer et s'installer en dehors de leur village d'origine. De même, les femmes, n'ayant pas l'habitude de participer à ce genre de rencontres, ont été sous-représentées, notamment à Malehe et Kingi, considérant que la question de la redevance coutumière était un domaine dont seuls les hommes avaient le droit de discuter. Il faut signaler que dans la plupart des localités du territoire de Massi, les questions qui concernent le pouvoir et la terre sont souvent considérées comme étant l'apanage des hommes, d'où un risque de sous-représentation des femmes dans les groupes de discussion sur ces questions. En vue de pallier ces deux obstacles, les chercheurs ont multiplié les entretiens individuels avec ces catégories de personnes, dont des femmes à Malehe et Kingi et certaines personnes de la communauté tutsie originaires de Kamuronza qui vivent actuellement à Goma.

Méfiance liée à la nature de l'étude : Parmi les défis qui caractérisent l'approche qualitative, citons la méfiance ou les réserves de la part des personnes interviewées vis-à-vis des chercheurs et de leurs objectifs réels. Ces réserves ont varié d'une communauté à une autre et d'un contexte à un autre. C'est le cas de Matcha, par exemple, où les Hutus se réservaient de parler lorsqu'ils étaient en face de chercheurs hunde et vice versa. L'équipe avait prévu ce risque en choisissant des chercheurs issus des deux groupes.

Contexte socio-sécuritaire volatile : Certains des obstacles auxquels la collecte des données s'est heurtée sont liés au contexte socio-sécuritaire très volatile de la province du Nord-Kivu. Plus spécifiquement, certains informateurs clés et leaders importants sont restés des acteurs délocalisés – certains acteurs étant des déplacés internes ou réfugiés fuyant les guerres et les règlements de compte, et d'autres s'étant installés de leur plein gré loin de leur milieu d'origine, dont certains à Kinshasa, et qui parfois jouent un rôle non négligeable dans les dynamiques locales de conflit.

DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE LA RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

Cette partie du rapport fournit une brève synthèse de certains résultats de la RAP afin d'illustrer concrètement le processus entamé et les défis rencontrés. Par souci de concision, et étant donné le grand volume d'informations collectées dans les huit localités où la RAP a été conduite, un seul processus RAP sera présenté, portant sur la redevance coutumière dans le territoire de Masisi. L'objectif de cette partie du rapport est d'illustrer l'application de la méthodologie décrite ci-dessus, et non de fournir une analyse complète de conflits précis. À noter que les résultats complets des RAP pour les huit localités couvertes par ce projet, dans le territoire de Masisi et le territoire de Beni, sont contenus dans la documentation globale qui est en possession d'International Alert, des organisations partenaires et des comités de paix locaux.

1. Contexte et dynamiques de conflit dans le groupement Kamuronza

Un volet de la recherche-action participative dans le groupement Kamuronza (localité de Matcha) a porté sur la méfiance interethnique, tandis qu'un autre s'est intéressé au conflit entre agriculteurs et éleveurs (localité de Kimoka). Dans les localités de Kingi et Malehe, la redevance coutumière a été sélectionnée par les comités de paix comme étant une source de conflit prioritaire à traiter. Il est important de noter que les trois recherches conduites dans le groupement Kamuronza concernent les dynamiques générales de conflit évoquées ci-après.

Le groupement Kamuronza, entité administrative coutumière gérée par un chef coutumier, est l'un des six groupements de la chefferie de Bahunde en territoire de Masisi. Le groupement Kamuronza est divisé en 7 localités et les principaux groupes ethniques qui y vivent sont les Hunde, les Hutus, les Tembo, les Tutsis, les Nyanga et les Nandes, les Havu, les Shi et les Pygmées. Les Shi, les Havu et les Pygmées constituent des groupes ethniques minoritaires. L'économie de ce groupement repose sur le secteur primaire (agriculture, élevage, petit commerce), occupant à peu près 80 % de la population. L'agriculture et l'élevage sont en souffrance, beaucoup de plantations ayant été abandonnées à cause du pillage du grand bétail lors des conflits interethniques et des guerres dites de libération qui se sont succédé depuis 1990. Cependant, l'agriculture et l'élevage reprennent désormais peu à peu et leurs fruits sont visibles sur le terrain. L'environnement politique de ce groupement, comme celui de tout le reste du territoire de Masisi, est caractérisé, depuis plus de deux décennies, par une instabilité constante et des conflits armés. L'avènement de conflits armés au Nord-Kivu a affecté tous les secteurs de la vie quotidienne (économique, politique, social, culturel, etc.). En conséquence, les populations civiles ont perdu des biens économiques et socioculturels et des infrastructures sociales et d'intérêt public. Des populations ont été enlevées, tuées et obligées de se déplacer vers des zones qui semblaient être sécurisées, et certaines ont fui vers les pays voisins que sont l'Ouganda et le Rwanda. Le groupement Kamuronza est fortement marqué par la méfiance interethnique et les antagonismes se remarquent surtout entre trois grandes tribus : premièrement, les Hunde étaient majoritaires

dans le groupement Kamuronza et détiennent le pouvoir coutumier, lequel pouvoir a été fortement affaibli depuis les vagues successives de migration des populations parlant le kinyarwanda (Hutus et Tutsis) dans le territoire de Masisi, qui ont commencé durant l'époque coloniale (organisées par le pouvoir colonial afin d'assurer l'accès à la main-d'œuvre pour les plantations) et qui se sont poursuivies dans les années 1980 et après le génocide au Rwanda en 1994. Les Hutus vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage de petit et de gros bétail, et sont actuellement majoritaires dans beaucoup de localités du groupement Kamuronza mais n'y détiennent pas le pouvoir coutumier. Les Tutsis pratiquent principalement l'élevage de bovins, mais aussi l'agriculture, et ils sont minoritaires (et ne contrôlent pas le pouvoir coutumier), concentrés dans les localités de Malehe, Katembe, Murambi et Kingi.

Dans Kamuronza, l'exercice du pouvoir est construit sur des bases ethniques ; la gestion du pouvoir au niveau coutumier demeure l'apanage de la seule famille régnante (hunde). Ce maintien et ce contrôle du pouvoir par un groupe de personnes ont garanti l'accès de ce dernier aux ressources de survie, dont principalement la terre, ce qui nourrit un climat de méfiance avec d'autres groupes ethniques du groupement et entraîne l'apparition de groupes armés mono-ethniques par chacun des groupes ethniques du groupement. La question de l'identité couplée à celle du droit de la propriété foncière, dans un contexte de compétition politique aiguë, renforce les frustrations et les revendications des personnes jadis considérées comme des étrangers. Les éléments précités ont tous servi de ferment pour attiser les conflits entre les Hunde et les autres communautés, entre autres dans la localité de Matcha¹⁰. De là se sont construites des alliances et des connexions entre les populations qui s'identifient à un même groupe ethnique en vue de leur sécurisation psychologique et physique ainsi que pour le maintien de leurs intérêts socioéconomiques et politiques.

Les participants à la recherche ont indiqué que la méfiance interethnique dans la localité de Matcha était d'autant plus perceptible dans le secteur des embauches, qui se font selon des considérations ethniques, ainsi qu'au niveau des résistances aux mariages entre groupes ethniques (découragement ou interdiction aux jeunes de se marier avec des personnes issues d'autres ethnies), de l'émergence de mutualités mono-ethniques, des regroupements d'habitats par quartiers à concentration mono- ethnique et des fréquentations interindividuelles sélectives. Les personnes interrogées ont rejeté la logique selon laquelle les conflits ethniques sont naturels et automatiques entre les différents groupes ethniques ; les causes sont multiples et complexes.

Deux principales dimensions ont été évoquées comme causes des conflits dans la localité de Matcha, notamment la dimension politique et la dimension identitaire. Par rapport à la dimension politique, les participants à la recherche ont noté en particulier l'héritage colonial. Depuis l'ère coloniale, le sort des groupes ethniques habitant le territoire de Masisi a été manipulé par les acteurs politiques au niveau national. Par ailleurs, le favoritisme temporaire que le régime de Mobutu a accordé à certains leaders tutsis et hutus zaïrois leur a donné certains privilèges qui ont attisé des tensions interethniques et qui, à leur tour, ont permis au pouvoir de mieux s'asseoir. Pour ce qui est de la nationalité et du droit de propriété foncière, les participants à la recherche ont aussi noté qu'à partir de 1977, le territoire montagneux de Masisi a connu un essor économique sans précédent par la mise en place de fermes modernes par des hommes d'affaires tutsis. L'acquisition de terres par des populations hutues et tutsies auprès des chefs coutumiers hunde a mené à la constitution d'une nouvelle classe sociale d'éleveurs fermiers, qui ont pris peu à peu l'ascendance sur les anciens propriétaires terriens. Il s'en est suivi une frustration des « autochtones » vis-à-vis des membres de cette nouvelle classe économique, que certains politiciens ont exploitée afin d'asseoir leur pouvoir en véhiculant des discours de déformation, jusqu'à assimiler les Tutsis et les Hutus à des étrangers ayant usurpé les droits des Congolais.

10. La RAP entamée par Alert et ses partenaires à Matcha a justement porté sur la « méfiance ethnique ».

En somme, les enjeux de l'organisation sociale sont fortement influencés par la question ethnique. Partant des controverses sur la question de nationalité qui est une « prérogative du droit à la propriété foncière », les populations ont construit une série de perceptions et de préjugés qui, au fil des années, ont contribué à la rupture du tissu relationnel entre les membres des groupes ethniques.

2. Causes, acteurs et conséquences du conflit portant sur la redevance coutumière

Les origines des conflits liés à la redevance coutumière sont associées à l'époque du déclenchement des conflits et des violences interethniques dans le territoire de Masisi en 1991. C'est à cette époque que sont apparues des associations et coopératives à caractère identitaire dont les répercussions se sont manifestées à Kingi et Malehe. Ces coopératives se sont servies des espaces de force et d'influence que les groupes ethniques (hunde et hutu pour la plupart) se sont forgés pour se constituer un moyen de maintenir le contrôle ou de se défendre contre la pression perçue de l'ethnie adverse. Ce contexte a fragilisé la cohésion entre les groupes ethniques, et a beaucoup contribué à l'apparition de coopératives mono-ethniques. À titre illustratif, citons le « Bushenge hunde » (hunde) et la Mutuelle des Agriculteurs des Virunga (MAGRIVI, hutue). Le conflit lié à la redevance coutumière en localités de Kingi et Malehe a trois éléments qui reflètent le triangle des trois causes locales de conflit de Pouvoir – Identité – Terre¹¹ :

1. Le droit et le contrôle des ressources

Il y a un chevauchement entre le droit écrit et le droit coutumier sur le mode d'acquisition et d'usage des terres qui entretient un flou dans les rapports entre les tenanciers et les exploitants terriens en RDC. Le droit écrit congolais est muet au sujet de la redevance coutumière, alors qu'il reconnaît aux chefs coutumiers le droit de gestion des terres rurales traditionnelles. La coutume hunde prévoit le paiement de la redevance coutumière, bien qu'elle ne soit pas standardisée et que certains exploitants affirment que sa nature, sa finalité et son affectation ne sont pas claires. Elle est versée sous diverses formes suivant les conventions fixées par les parties. Ainsi donc, elle a été payée auprès du chef coutumier et/ou du propriétaire terrien en espèces ou en nature sous forme d'une partie de la récolte ou sous forme de bétail. Un habitant de Kingi a confirmé que les pratiques de remise de la redevance coutumière en nature, accompagnée de boisson, favorisaient les dialogues et affermissaient les relations entre propriétaires terriens et exploitants. Des femmes qui ont participé à un groupe de discussion à Malehe ont expliqué que « la redevance coutumière est une expression de gratitude à l'égard de celui qui donne la terre, mais aussi un acte d'intégration au sein d'une communauté de celui qui en a bénéficié ». Selon les mêmes témoins, l'accent mis sur la remise de la redevance coutumière en argent a entretenu une distance entre les deux parties et cultivé un sentiment de révolte auprès de la partie versante.

Si pour certaines personnes la redevance coutumière est un élément intégrateur, d'autres la considèrent comme un outil d'assujettissement et de soumission des demandeurs de terres vis-à-vis des chefs coutumiers ou des grands propriétaires terriens. À ce titre, la redevance est perçue comme l'un des piliers des conflits en localités de Kingi et Malehe et justifie la quête désordonnée du pouvoir coutumier par certains acteurs locaux envieux de contrôler et de gérer la terre car, dit-on, celui qui a le pouvoir a la terre ainsi que tous les avantages qu'elle confère.

11. International Alert (2010) : *Terre, Pouvoir et Identité : Les causes profondes des violents conflits dans l'est de la République démocratique du Congo*.

2. L'identité ethnique

Comme nous l'avons vu plus haut, l'histoire des migrations de populations en territoire de Masisi a servi de référence en rapport avec la constitution du clivage politisé entre les *autochtones* et les *allochtones*. Entre 1920 et 1930, un premier groupe de Hutus a été transplanté par les colons belges pour travailler dans les mines et dans les plantations, ou a émigré à la recherche de terres fertiles. De 1959 à 1963, les événements sanglants du Rwanda ont poussé en exil un autre flot d'immigrés, Tutsis cette fois-ci. Il s'avère que durant cette période, l'accès à la terre ne constituait pas encore une source de dispute entre les peuples. Les chefs coutumiers avaient mis des terres à cultiver à la disposition des populations immigrées. Sans distinction de groupe ethnique, tous les peuples qui utilisaient la terre coutumière étaient assujettis, à la fin de chaque saison culturale, à des paiements auprès des grands propriétaires terriens d'une partie de leurs récoltes ou de leur bétail, accompagnés de la boisson traditionnelle. Pour la plupart des cas en localités de Kingi et Malehe, les grands propriétaires terriens étaient majoritairement des notables hunde qui avaient acquis du « Mwami » des grandes concessions. À ce niveau, seuls les notables de l'ethnie hunde avaient l'autorité et l'autorisation de disposer de grandes concessions de terre. En 1972, suite à la rétrocession de certaines plantations des colons qui avaient été attribuées aux caciques du régime de Mobutu, certains immigrés (hutus et tutsis) sont devenus à leur tour de grands propriétaires terriens qui devaient par conséquent répartir les champs parmi les exploitants. Ce fut un nouveau tournant de l'histoire socioéconomique en territoire de Masisi. Au fil du temps, sous la poussée démographique, les besoins d'espace pour y pratiquer la culture et l'élevage ont augmenté et la dynamique des conflits s'est élargie.

3. Les droits politiques et le contrôle du pouvoir

L'interprétation de la légitimité politique acquise par le biais de la loi sur la nationalité a été source de manipulations collectives et de discrimination entre les membres des groupes ethniques. En ce qui concerne la citoyenneté, la loi fondamentale avait accordé à tous les peuples transplantés ou immigrés, installés sur le territoire congolais avant le 1er janvier 1950, le droit d'élire et d'être élu¹². La loi n° 1972-002 du 5 janvier 1972 relative à la nationalité zaïroise attribuait la nationalité zaïroise aux originaires de Ruanda-Urundi établis dans la province du Kivu. Cette loi fut abrogée par la loi n° 1981/002 du 29 juin 1981 précisant à l'article 4 : « *Est zaïrois aux termes de l'article 11 de la Constitution, à la date du 30 juin 1960, toute personne dont un des ascendants est ou a été membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 1er août 1885, telles que modifiées par les conventions subséquentes.* »¹³ La conséquence de la loi sur la nationalité de 1981 a été qu'une grande partie des populations Banyarwanda des Kivus s'est vu arracher sa citoyenneté congolaise. Par la Constitution du 18 février 2006, les droits des citoyens ont été restitués à cette population, la Constitution stipulant : « *Est congolais d'origine toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo présentement la RDC à l'indépendance en 1960.* » Du fait de la manipulation politicienne de la question de la nationalité, cette question ainsi que celle des droits politiques sont longtemps restées en suspens et confuses dans le chef de la plupart des groupes ethniques de Masisi, avec des incidences négatives sur la cohabitation pacifique entre Hunde, Nyanga, Hutus et Tutsis dans le territoire de Masisi en général et dans les localités de Kingi et Malehe en particulier.

En considérant les moments de fortes tensions interethniques connues en territoire de Masisi, et dont les effets collatéraux se sont répercutés sur les localités de Kingi et de Malehe, les chroniques renseignent qu'en 1989, une partie de la population issue des groupes ethniques hutu et tutsi s'est vu refuser son droit de

12. <http://www.refworld.org/docid/3ae6b5b4c.html>

13. Idem

participer aux élections locales. Des incidents violents s'en sont suivis, si bien que le gouvernement a dû reporter les élections dans le territoire de Masisi en province du Nord-Kivu. En 1990, la venue du multipartisme a suscité une intense compétition pour le pouvoir dans la province du Nord-Kivu comme partout ailleurs. Dans cette foulée, les Hunde ont ouvertement contesté les droits politiques et fonciers des groupes ethniques tutsis et hutus qu'ils qualifiaient d'étrangers. Un événement similaire est survenu en 1991, lors de la conférence nationale souveraine (CNS), quand les délégués des groupes ethniques hunde et nande ont proposé que les Tutsis et les Hutus ne puissent pas participer aux élections futures. En 1992, certains leaders politiques hunde, nande et nyanga ont incité des jeunes à s'enrôler dans des milices d'autodéfense tribale, à savoir le « Ngilima » pour les Nande et les « Mai-Mai » pour les Hunde et les Nyanga, afin de faire face aux miliciens hutus du « MAGRIVI ». Cette situation a entraîné des affrontements interethniques et des tueries. Il faut souligner que la guerre opposant le régime hutu du président Habyarimana au Rwanda aux Forces patriotiques du Rwanda (FPR) essentiellement tutsi avait altéré les relations entre les groupes ethniques hutu et tutsi congolais du territoire de Masisi. Chaque groupe ethnique nourrissait des suspicions, des perceptions et des rumeurs envers l'autre qu'il supposait jouer de loin ou de près un rôle important dans le conflit violent au Rwanda. Après le génocide de 1994, les effets se sont propagés au Congo, avec toute la cohorte de conséquences qu'ils comportaient : insécurité, suspicions, perceptions, rumeurs et tensions foncières.

Les guerres interethniques dans le territoire de Masisi en général et dans le groupement Kamuronza en particulier ont eu comme effet majeur l'affaiblissement du pouvoir coutumier. Ce contexte d'insécurité a occasionné la délocalisation de la plupart des chefs coutumiers vers des grandes villes. Certains grands propriétaires terriens ont profité de ces abandons pour cesser de s'acquitter de leur obligation à l'égard des chefs coutumiers. Cela a poussé les chefs coutumiers et les grands propriétaires terriens à vendre les champs aux détenteurs de pouvoir et aux hommes d'affaires, tandis que certains petits exploitants prétendaient que la redevance coutumière constituait des annuités de paiements leur légitimant les droits d'acquisition de terre. D'autres sources estiment que les conflits autour de la redevance coutumière auraient été exacerbés par le manque de redevabilité auprès de la communauté à la base et par l'opacité de la chaîne de transmission de la redevance. L'altération des relations entre les groupes ethniques hunde, hutu et tutsi fait que les résistances de ces deux derniers groupes à s'acquitter de la redevance coutumière sont perçues différemment. Quand il s'agit d'un Hutu ou d'un Tutsi, le fait est considéré comme un crime de lèse-majesté et donc un outrage à l'autorité du chef coutumier. Mais s'il s'agit d'un Hunde, cela est simplement considéré comme un cas d'insuffisance de moyens qui l'empêche de s'acquitter de la redevance. Dans le cas inverse où c'est un petit exploitant hunde qui ne paie pas sa redevance coutumière au grand propriétaire terrien hutu ou tutsi, les mêmes considérations sont vraies.

Les principales parties impliquées dans les conflits liés à la redevance coutumière dans les localités de Kingi et de Malehe sont les chefs coutumiers locaux, les grands propriétaires terriens qui ont acquis la terre auprès des chefs et les petits exploitants terriens qui sont les usagers de la terre à travers le paiement d'une redevance coutumière perçue à long terme par les grands propriétaires terriens. Soulignons cependant que certains chefs coutumiers locaux sont encore en place aux chefs-lieux de leurs entités coutumières, tandis que d'autres vivent en déplacement suite à l'insécurité causée par les incursions de groupes armés. Cette délocalisation a altéré les relations de ces chefs coutumiers avec certains grands exploitants terriens restés sur place et qui ont continué à collecter la redevance sans qu'ils en réfèrent aux chefs coutumiers. Il est ressorti d'un des groupes de discussion organisés dans la localité de Kingi que « *dans le contexte d'insécurité, certains grands propriétaires terriens ont renoncé à honorer leurs obligations de déposer la redevance coutumière auprès des chefs coutumiers. Par peur de perdre leurs champs, certains petits exploitants terriens ont brisé la chaîne de référencement de leur redevance coutumière pour les donner directement aux chefs coutumiers sans passer par les*

grands propriétaires »¹⁴. Cette désorganisation intervenue dans la chaîne de référencement justifie les conflits qui opposent les chefs coutumiers aux grands propriétaires et ces derniers aux petits exploitants qui réfèrent directement leur redevance aux chefs coutumiers. La délocalisation de certains chefs coutumiers a provoqué l'émergence d'un nouveau leadership armé du fait de l'absence de l'autorité de l'État remplacée par un pouvoir rebelle (groupes armés) qui incite la communauté *au nom de la libération* à se désengager de toute forme obligatoire qualifiée de joug lié à la redevance coutumière. La majorité des assujettis se sont abstenus de leurs obligations, adhérant à la nouvelle idéologie qui rejette en bloc la légitimité du pouvoir coutumier.

Un autre groupe d'acteurs est celui constitué par les groupes ethniques hunde, tutsi et hutu. Dès 1993, le contrôle des localités de Kingi et Malehe par certains groupes armés à caractère ethnique a joué un rôle important dans les conflits liés à la redevance coutumière. Par exemple, pour le groupe ethnique tutsi, le fait que le CNDP ou le M23 soient des mouvements rebelles conduits par d'influents officiers de leur communauté a poussé certaines personnes à cesser de référer leur redevance coutumière aux grands propriétaires terriens hunde. Quant aux Hutus, cette situation a servi de prétexte à certains assujettis hutus pour arrêter de payer la redevance coutumière aux grands propriétaires terriens. Cette évolution de l'environnement sociopolitique a donné à certains Hunde assujettis une excuse pour cesser de s'acquitter de la redevance coutumière suite à la fragilisation du pouvoir coutumier dans ce contexte de mutation. La dernière catégorie de parties prenantes qui exerce son influence sur les conflits liés à la redevance coutumière est celle composée des leaders politiques, des députés nationaux et provinciaux et des hommes d'affaires acquéreurs de terres rétrocédées via le mécanisme de nationalisation. Ces derniers tiennent aux populations des discours et propos qui s'attaquent au système de la redevance coutumière et autres avantages que la terre confère aux chefs coutumiers. Des participants aux groupes de discussion organisés à Malehe et à Kingi ont ainsi affirmé que lors des campagnes électorales à la députation nationale de 2006 et 2011, des candidats originaires de la contrée avaient tenu ce langage : « *Si vous votez pour nous, notre lutte première sera de combattre le paiement de la redevance coutumière.* »¹⁵

Les conflits liés à la redevance coutumière motivent des attitudes diverses de la part des protagonistes, comme l'indiquent les déclarations de quelques personnes interviewées. Un petit exploitant à Kingi a ainsi déclaré à un grand propriétaire : « *Je suis prêt à te montrer ce dont je suis capable si tu continues à me traiter comme ton esclave.* »¹⁶ Dans le même ordre d'idées, un autre petit exploitant à Malehe s'est exclamé : « *Dans notre façon de vivre, nos relations avec les grands propriétaires terriens sont pareilles aux rapports entre le léopard et la chèvre.* »¹⁷ Ces attitudes sont formées par l'histoire des tiraillements entre petits exploitants et grands propriétaires terriens et les péripéties d'actes de violences interethniques. Les disputes qui opposent les grands propriétaires terriens aux chefs coutumiers ou les petits exploitants aux propriétaires terriens sont souvent référées aux instances judiciaires et bon nombre des contentieux enregistrés au tribunal de paix à Masisi-Centre concernent les habitants de Malehe et de Kingi¹⁸. Au cœur des litiges, on trouve souvent la propriété des champs et/ou des problèmes liés au paiement de la redevance coutumière. La confiscation des champs aux petits exploitants par les grands propriétaires et/ou les chefs coutumiers est un comportement qui s'observe lorsque les petits exploitants, par un « boycott », refusent de s'acquitter de leurs engagements vis-à-vis des propriétaires terriens. Cette situation incite les grands propriétaires terriens à rompre unilatéralement le contrat

14. Groupe de discussion regroupant les hommes réalisé le 15 avril 2014 dans la notabilité de Makombo, localité de Kingi.

15. Groupes de discussion réalisés les 15, 18 et 22 avril 2014 dans la notabilité de Kahira, localité de Kingi, notabilité de Makombo, localité de Malehe.

16. Déclaration d'un petit exploitant interviewé à Kingi.

17. Déclaration d'un petit exploitant interviewé à Malehe.

18. Déclarations du chef de localité de Malehe à Malehe.

en confiant leur champ à un autre usager. Il en résulte un bras de fer entre propriétaires terriens, dont la plupart sont du groupe ethnique hunde, et les petits exploitants, en majorité hutus. Les propriétaires terriens justifient ainsi leur position : « *C'est la terre de nos ancêtres, c'est de cette terre que nous vivons.* » Quant aux petits exploitants, ils s'appuient sur l'argument selon lequel ce sont leurs arrière-grands-parents qui ont consenti des efforts pour défricher ces espaces et les constituer en fermes et plantations, par conséquent ils doivent aussi jouir de ces domaines en les mettant en valeur. Pour faire pression sur les propriétaires terriens, les petits exploitants forment des alliances et se liguent contre eux, ou vont même jusqu'à les abandonner pour aller contracter avec un nouveau propriétaire. Parfois, les petits exploitants s'en vont faire allégeance avec les groupes armés afin qu'ils menacent ou s'attaquent aux grands propriétaires. Ce comportement accroît le sentiment d'insécurité des propriétaires, qui se sentent menacés par les revendications des assujettis insurgés, appuyés par des groupes armés, et provoquent des déplacements des uns et des autres vers d'autres sites. Dès lors que les désaccords s'installent entre les deux camps, il s'ensuit un faible niveau de collaboration et une rupture de contacts qui rendent difficiles la communication et les tentatives de résolution. Ce climat caractérisé par l'absence de dialogue est également signalé à Kingi. Durant un groupe de discussion dans la notabilité de Mvunanwa, en localité de Kingi, un participant a expliqué : « *Des tiraillements entre grands propriétaires et chefs coutumiers affectent les membres de la communauté alliés à l'une ou l'autre partie. Les relations entre les personnes sont brisées, elles sont rangées chacune derrière une partie...* »¹⁹ Des femmes de Malehe ont affirmé : « *Lorsqu'il y a un conflit lié à la redevance coutumière opposant les chefs coutumiers aux grands propriétaires terriens, ou les petits exploitants aux grands propriétaires terriens, des alliances entre certains chefs coutumiers et petits exploitants s'observent, dans le but d'isoler les grands propriétaires terriens du contrôle sur les petits exploitants.* »²⁰ La déshumanisation, la diabolisation et les attitudes mutuellement humiliantes constituent des comportements ultimes observés dans cette dynamique de conflit.

Les conflits liés à la redevance coutumière dans les localités de Kingi et de Malehe ont eu des répercussions sur tous les aspects de la vie des habitants de ces deux localités. Des cas de violences directes ou physiques ont été enregistrés, causant des blessés graves et des morts d'hommes, et ont semé la peur et la désolation. Ces différentes péripéties malheureuses ont contribué à l'altération systématique et progressive de la confiance mutuelle et de la solidarité, brisant ainsi la cohésion sociale à travers l'instrumentalisation des leaders sociopolitiques du terroir. Des tensions aux origines diverses, l'incertitude et la peur du prochain font partie de l'ambiance au quotidien dans ces entités du territoire de Masisi. S'il convient de relever plus particulièrement certains faits, mentionnons la dépossession de la terre à certains petits exploitants, aggravant leur niveau de pauvreté. Il va sans dire que cette dépossession provoque une insécurité alimentaire tant dans les familles que dans la communauté toute entière à cause de la baisse de production agricole. Dépouillés de leur unique ressource, la terre, les petits exploitants manquent de sources de revenus, et cela se répercute sur la vie de leurs enfants, contraints à la déscolarisation et à l'impossibilité d'accéder aux soins de santé primaire. Ensuite, l'activisme des groupes armés ethniques, qui très souvent sont en allégeance les uns avec les autres, occasionne des mouvements de déplacement des populations. L'émergence des groupes armés ethniques dans les localités de Kingi et de Malehe a accéléré l'instabilité et la pauvreté au sein de ces communautés. Parmi les conséquences les plus graves de ces conflits, soulignons les regroupements d'habitants dans des quartiers et des villages selon les obédiences et les affinités ethniques. Cela signifie que les habitants sont enfermés dans des carcans idéologiques dont les manettes sont tenues par leurs leaders respectifs, les empêchant de réfléchir au-delà de la donne ethnique.

19. Déclaration d'un participant au groupe de discussion de Mvunanwa, en localité de Kingi.

20. Résultats d'un groupe de discussion organisé à Malehe.

3. Gestion et résolution du conflit lié à la redevance coutumière

Plusieurs actions ont été menées à des fins de sécurisation foncière et de consolidation de la paix. Cependant, les bases des disputes qui handicapent les relations entre membres d'une communauté autour de la redevance coutumière n'ont jamais été scrupuleusement abordées et expliquées. Plus d'une fois, les parties se sont rencontrées mais elles n'ont jamais relevé leurs points de divergence afin de les confronter et d'harmoniser leurs points de vue pour construire la paix. Lors de la collecte d'informations auprès de la population dans le cadre de cette recherche, les participants sont parvenus à dégager les facteurs qui ont contribué à entretenir ces conflits et à favoriser l'échec des initiatives de paix. Ces facteurs sont notamment :

1. Le fait que les chefs coutumiers soient à la fois juges et parties dans le processus de résolution des conflits lié à la redevance coutumière les empêche de résoudre ces conflits.
2. La mauvaise sélection des personnes impliquées dans le conflit pour prévenir et résoudre ces conflits : dans un contexte marqué par les rumeurs, les suspicions et les mauvais regards, on ne sait qui est crédible et impartial pour mener à bien un processus de facilitation et de règlement des conflits. Ni les chefs coutumiers, ni les grands propriétaires terriens, ni les petits exploitants ni d'autres personnes n'ont la confiance de la population et de toutes les parties pour entreprendre le processus de résolution de conflit.
3. Le manque de connaissances de certains acteurs impliqués dans la résolution des conflits : beaucoup d'amateurs se sont aventurés dans la recherche de solutions aux conflits relatifs à la redevance coutumière, sans avoir d'abord analysé les tenants et les aboutissants de la problématique.

Les différents petits dialogues et les dialogues communautaires organisés dans les localités de Kingi et de Malehe ont permis de dresser un véritable état des lieux de la redevance coutumière, pour dégager les divergences, les convergences et harmoniser les points de vue afin de trouver des pistes de solution inclusive et participative pour résoudre le conflit lié à la redevance coutumière.

De l'état des lieux de la redevance coutumière, il est ressorti clairement que, d'une part, certains petits exploitants terriens hutus, hunde et tutsis ont arrêté de s'acquitter de leurs obligations en matière de redevance coutumière, parfois parce qu'ils ont trouvé que le paiement exigé était trop élevé. Cela a poussé les chefs coutumiers et les grands propriétaires terriens à vendre les champs qu'ils occupaient aux détenteurs de pouvoir et aux hommes d'affaires. Ainsi, les petits exploitants qui en avaient les moyens se sont tournés vers les cours de justice et les tribunaux au niveau provincial et national. Le choix du recours à la justice était motivé par le fait que, selon certains usagers de la terre, la redevance coutumière versée depuis des années représentait des annuités de paiements qui leur donnaient les droits d'acquisition définitive des terres occupées. D'autre part, les conflits autour de la redevance coutumière ont été exacerbés par l'insuffisance de communication et la faible redevabilité des autorités locales et des chefs locaux vis-à-vis des communautés. Il faut aussi y ajouter l'opacité de la chaîne de transmission de la redevance coutumière sur l'usage des terres du petit exploitant au propriétaire terrien, et de ce dernier au chef coutumier.

L'initiative entreprise à travers la recherche-action participative a pris en compte les initiatives antérieures (qui n'ont pas abouti à des solutions viables), les a développées d'une manière inclusive et participative et a conduit à la tenue de dialogues inclusifs. Les engagements suivants sont ressortis de ces dialogues :

21. Bakonde (pluriel), Mukonde (singulier) en kihunde : grands propriétaires terriens. Bahabwa (pluriel), Muhabwa (singulier) en kihunde : petits exploitants, ceux qui ont reçu de la terre par les grands propriétaires terriens.

Pour la localité de Kingi, les parties Bakonde et Bahabwa²¹ ont convenu de ce qui suit :

1. La redevance coutumière continue d'être versée par les petits exploitants et les grands propriétaires terriens chaque année en respectant la chaîne de transmission clairement établie ;
2. La redevance coutumière garde l'ancienne forme : le petit exploitant donne 10 kg de haricots ou de produits récoltés et une cruche de boisson traditionnelle au grand propriétaire terrien, et ce dernier donne une chèvre et une caisse de bière au chef coutumier. Cette redevance sera versée par une délégation composée entre autres de représentants des petits exploitants ;
3. Les grands propriétaires terriens ne doivent pas traiter d'« étrangers » les petits exploitants et ils ne doivent plus compter sur (et allouer aux autres) les champs déjà donnés en location aux petits exploitants si ces derniers respectent les engagements en matière de redevance coutumière ;
4. Le Mwami (chef coutumier) doit identifier les grands exploitants terriens et, à leur tour, les grands propriétaires terriens doivent identifier les petits exploitants ;
5. Les grands propriétaires terriens et les petits exploitants doivent cesser d'user du langage et des actes de tribalisme ;
6. Un comité de suivi composé de grands propriétaires terriens, de petits exploitants et de membres du comité de paix de Kingi a été mis en place et est chargé de l'application de l'accord.

Pour la localité de Malehe, les grands propriétaires terriens et les petits exploitants ont convenu de ce qui suit :

1. Toute personne qui exploite un demi-hectare de terre doit payer la moitié d'une chèvre et une cruche de boisson locale par an ;
2. Toute personne qui exploite un hectare et au-delà d'un hectare de terre doit payer une chèvre et une caisse de Primus par an ;
3. La chaîne de transmission sera suivie de la manière suivante : le petit exploitant paiera auprès du grand propriétaire terrien, qui à son tour devra rendre compte au chef coutumier, et ce, accompagné d'un groupe de petits exploitants ;
4. Le respect scrupuleux de la chaîne de transmission de la redevance coutumière reste de rigueur envers tout le monde ;
5. Le paiement de la redevance coutumière concerne tout le monde (petits exploitants, grands propriétaires terriens) sans distinction de groupe ethnique ;
6. Aucun petit exploitant et/ou grand propriétaire terrien ne doit vendre la terre/le champ tant que la redevance coutumière est payée normalement ;
7. Le chef coutumier devra actualiser le registre d'identification des petits exploitants et des grands propriétaires terriens tout en soulignant la superficie qu'exploite chacun d'entre eux, et ce, en collaboration avec les notables de toutes ces entités.

Quelques acteurs pris individuellement et d'autres rassemblés en groupes de discussion ont proposé une liste d'actions dont la réalisation pourrait faciliter la transformation des conflits liés à la redevance coutumière dans les localités de Malehe et de Kingi. Sans être exhaustive, cette liste comporte quelques actions de portée stratégique qui sont indicatives et dont l'exécution servirait à solutionner, à grande échelle, la question de la redevance coutumière dans les localités touchées par ces conflits. Il s'agit entre autres de :

1. Faciliter un espace d'échanges réunissant les chefs coutumiers, les grands propriétaires et les petits exploitants, les délégués des services fonciers et l'autorité politico-administrative. À l'ordre du jour, il serait indiqué de systématiser et de réglementer le mode de paiement de la redevance coutumière. Il serait question de préciser auprès de qui déposer sa redevance coutumière, quand le faire, sous quelle forme (en

nature ou en espèces), le montant à payer suivant les étendues cultivées, etc. Bref, il s'agirait de préciser la chaîne de transmission de la redevance coutumière, les rôles des uns et des autres et les montants à payer suivant les espaces mis en valeur.

2. Une autorité coutumière rencontrée dans la localité de Kingi a renchéri sur cette initiative qui consisterait à encourager le dialogue et les échanges autour de la résolution des conflits ayant trait à la redevance coutumière. La même source a conclu en disant que « *la fixation de la redevance coutumière trouve son fondement dans les arrangements entre les propriétaires des terres et les petits exploitants. Donc c'est dans la même entente qui avait présidé la fixation de la redevance coutumière que devraient se régler les divergences qui en découleraient et non auprès des cours et tribunaux et moins encore par la voie de la violence* »²².
3. Un homme qui participait à un groupe de discussion à Mwanza, dans la localité de Malehe, a renforcé cette idée en disant que « *pour mettre fin aux conflits liés à la redevance coutumière dans notre milieu, il faudra que les petits exploitants honorent leurs engagements auprès des grands exploitants et que ces derniers fassent la même chose à l'égard des chefs coutumiers* »²³.
4. Initier des cadres d'échanges intercommunautaires en faveur des habitants du groupement Kamuronzza afin de les amener à bâtir la paix ensemble en démystifiant l'exclusion et la discrimination qui enferment les membres des ethnies dans un spectre de préjugés, de stéréotypes, de peur du voisin et de violence. Cela permettra à tous de se regarder dans les yeux, de remettre tout le monde en confiance et de bâtir ensemble une solidarité collective et une cohésion durable entre les communautés.
5. Instituer pour chaque groupe ethnique une baraza²⁴ communautaire qui a une vision de paix et de développement à la place des associations mutualistes mono-ethniques sans perspective et où se trament des idées susceptibles d'opposer les communautés.
6. Renforcer les sensibilisations sur l'édit provincial n° 002 de 2012 portant sur le code de bonne conduite des chefs coutumiers en matière de gestion des terres coutumières et informer les populations locales sur la bonne gouvernance et le contenu de la loi foncière.
7. Initier des activités de convergence comme espace de connexion intercommunautaire sur lesquelles bâtir la cohabitation pacifique entre les ethnies, comme des activités ludiques, folkloriques et culturelles.

La question de la redevance coutumière a suscité des remous après la signature des contrats à Kingi et à Malehe. Certaines personnalités politiques n'ayant pas épuisé leurs questions lors de l'élaboration de l'édit provincial²⁵ sur la redevance coutumière ont voulu se servir de quelques membres d'une des communautés ethniques vivant à Kingi et Malehe pour prétendre que la question de la redevance était un facteur d'exclusion. Deux personnes ont initié une lettre, avec pour la plupart des fausses signatures, adressée au gouvernement provincial pour dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec les conclusions des dialogues. Cependant, le comité de paix, après avoir vérifié les signatures et rencontré certaines personnes dont les noms figuraient sur la liste mais qui pourtant n'avaient pas signé la lettre, a organisé une assemblée générale autour de la question. L'assemblée a décrié la mauvaise conduite de ces deux personnes et demandé à leurs représentants de démentir le contenu de la lettre.

Notez que cette question de redevance coutumière restera d'actualité tant que certains politiciens utiliseront la haine entre les communautés ethniques pour asseoir leurs intérêts individuels politiques et économiques.

22. Déclaration d'un chef coutumier rencontré le 30 avril 2014 dans la localité de Malehe.

23. Déclaration d'un homme participant au focus group réalisé le 11 avril 2014 dans la sous-notabilité de Mwanza à Malehe.

24. Cela peut aussi s'écrire « baraza », mot swahili qui signifie « paillote ».

25. Édit n° 002/2012 du 28 juin 2012 portant rapports entre les chefs coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles en matière de gestion des terres coutumières en province du Nord-Kivu.

Une autre raison qui alimente les tensions dans le groupement est l'ingérence par des niveaux supérieurs dans la gestion quotidienne du groupement. Pour le moment, on peut se réjouir des effets positifs enregistrés : la redevance est déjà versée sous la nouvelle forme préconisée par les participants aux dialogues, les chefs locaux entretiennent de meilleures relations avec la population qui, auparavant, ne voulaient pas payer la redevance, et la communauté s'en remet aux pailotes de paix pour poursuivre les discussions internes. Cependant, maintenir ce nouvel élan va demander une implication positive, et la non-ingérence négative, des autorités politiques et administratives aux niveaux supérieurs, afin de maintenir la paix et d'éviter une déstabilisation à des fins politiques par certains individus, ce qui constitue un risque important en cette période préélectorale.

TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVES ET LEÇONS APPRISES

La recherche-action participative est une approche par laquelle les communautés locales s'engagent dans une dynamique collective et interactive de réflexion, de recherche et de dialogue sur les problèmes propres à leurs sociétés et sur les moyens de les résoudre. Cette approche s'appuie donc sur un processus qui tient compte des avis de tous les membres de la société au niveau de la base. Sa mise en œuvre permet l'établissement d'une analyse partagée et soutenue par tous. Elle promeut une inclusion quasi systématique et une participation constructive des parties prenantes. Elle réduit les distances à la fois horizontale (entre les groupes sociaux) et verticale (entre la population et les autorités locales). Elle permet de réunir les représentants de différents groupes sociaux et niveaux hiérarchiques pour un dialogue. Elle permet aussi de renouer les relations et de renforcer la confiance au sein et entre des groupes parfois antagonistes dans un environnement protégé. Cette approche a été utilisée par le biais du renforcement des capacités de communautés à dépasser les divisions internes profondes et à gérer les conflits sans recourir à la violence ou à la coercition. L'approche repose sur l'hypothèse selon laquelle la consolidation de la paix exige un processus nourri de l'intérieur de la communauté (et non pas téléguidé par l'extérieur) et où le développement de la confiance est au cœur du processus.

L'évaluation finale du projet a noté que l'approche de capacitation communautaire a été tellement efficace que le projet a eu des effets réels sur la réduction des conflits intra- et intercommunautaires, sur un changement de culture vers la résolution pacifique des tensions, sur des transferts de compétences reproductibles d'une localité à une autre, sur la création de contre-pouvoirs limitant l'impact négatif des chefs coutumiers dans la génération de conflits et la marginalisation socioéconomique des couches de populations les plus vulnérables, et sur l'accès à une justice réconciliante et durable. Au-delà des objectifs implicites du projet, l'espace de concertation créé avec les paillotes a également permis d'avoir des effets indirects sur le développement socioéconomique des localités ciblées en touchant aux thèmes de la nutrition, de l'éducation et du renforcement de la résilience socioéconomique des groupes agricoles.²⁶

Notez cependant que, bien qu'essentiels, les efforts ne doivent pas se limiter au niveau de la base. Le défi majeur est d'entamer le processus de réconciliation et d'aboutir à une réconciliation *durable* dans les communautés, en intégrant les niveaux supérieurs de gouvernance. La méthodologie doit donc être adaptée pour intégrer des niveaux de gouvernance provinciaux et nationaux, afin de contribuer à créer une plus grande redevabilité gouvernants-gouvernés au-delà du pouvoir coutumier, et d'identifier les acteurs du changement au sein de la chaîne de gouvernance. L'évaluation finale a d'ailleurs recommandé la conduite d'une recherche sur les ruptures de gouvernance et la capture d'intérêts économiques au sein de cette chaîne. L'utilisation de cette approche RAP par les comités de paix dans les huit communautés couvertes par le projet a lancé ce processus en construisant sur les actions initiées à la base. Des efforts de cohabitation pacifique et de consolidation de

26. Évaluation du projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix en RDC, Olivia Lazard, mai 2015.

la paix ont été fournis par les comités de paix avec l'appui des partenaires nationaux et d'International Alert. Pour le moment, cependant, ces efforts ne sont pas suffisants. Il faudra continuer et initier des efforts supplémentaires pour que le niveau actuel atteint ne puisse pas être englouti par la culture de la violence prônée par les acteurs qui en tirent profit.

International Alert et ses partenaires ont tiré des leçons de ce long processus de recherche-action participative liée au dialogue, qui se résumait ainsi : tout d'abord, la recherche-action participative a montré que les mécanismes traditionnels et existants de résolution de conflit étaient parfois utiles, mais qu'ils étaient marqués par une dispersion des énergies, un manque d'équité et une absence de normes écrites. Au lieu de transformer les conflits, ils les ont durcis, pas forcément par mauvaise volonté mais à cause de l'ignorance et d'un manque de bonnes informations.

Ensuite, notons que le processus RAP a été un modèle d'appropriation communautaire. Cette appropriation a été observée à plusieurs niveaux. À un premier niveau, des représentants des forces vives de la société civile, autorités locales et autres leaders communautaires ont été conviés à participer aux séances d'analyse du contexte qui ont mené à la priorisation des conflits. La communauté a appris à documenter et analyser les conflits de façon judicieuse afin de lui trouver des solutions adéquates. À un deuxième niveau, l'équipe de chercheurs communautaires était convaincue que la phase de collecte d'informations sur le terrain allait être suivie de dialogues communautaires. C'est dans l'apprentissage auprès des membres de communautés qu'est venue l'idée d'organiser des petits dialogues communautaires pour préparer les dialogues communautaires afin de définir les cahiers des charges. Cet exercice a permis à l'équipe de chercheurs de rassurer les parties, faute de quoi les parties auraient pensé que le dialogue communautaire s'apparentait à un tribunal, des jugements et une prise de grandes décisions unilatérales. Toutes les parties ont appris que les mini-dialogues (en groupe homogène) constituaient un moment favorable d'introspection et d'apaisement. À un troisième niveau, c'est un système de responsabilité réparatrice approprié. Pour des entités qui sortent progressivement des conflits armés, il est difficile d'admettre publiquement les graves infractions commises, par exemple dans le cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, d'assassinats ou de pillages. Le dialogue a permis une ouverture et l'appropriation locale d'un système de responsabilité et de justice réparatrice approprié. À un quatrième niveau, c'est un système de responsabilité des uns envers les autres. Un comité de suivi de la mise en application des engagements pris par les uns et les autres a été instauré au niveau de chaque communauté. Ce comité de suivi est composé de membres de la communauté qui représentent les différentes parties antagonistes, et ce, en vue de bien suivre et surveiller la situation pour mettre un terme aux violences. À un cinquième niveau, la recherche-action participative est un processus complexe qui nécessite suffisamment de temps. Étant donné que le processus a été dirigé par des communautaires qui, au départ, n'étaient pas très outillés, il a fallu, à chaque étape du processus, passer du temps à apprendre avant de pouvoir passer à l'action.

Il faut noter que la plupart des conflits traités par le biais de la recherche-action participative renvoient à des enjeux multidimensionnels. Ces conflits ont divisé l'ensemble de la communauté ou encore plusieurs communautés entre elles et dépassaient souvent le seul cadre de la localité, pour se ramifier au niveau du groupement ou de la chefferie. Les conflits avaient des dimensions liées au pouvoir, à la gouvernance, à la gestion des ressources naturelles, à la terre et à l'identité. Le processus de recherche-action participative a permis aux communautés d'aborder toutes ces dimensions et de chercher des solutions durables concertées. Il est donc impératif d'aborder toutes les différentes dimensions et natures du conflit plutôt qu'une seule de ses facettes en prétendant l'avoir résolu.

Le choix d'un conflit qui touche l'intérêt communautaire a été dicté par une bonne priorisation des conflits, elle-même le fruit d'une bonne analyse du contexte de chaque communauté. La bonne analyse du contexte est le résultat de l'engagement et de l'apprentissage de tous les membres de la communauté. Un véritable engagement des membres de la communauté conjugué au souci de résoudre leurs conflits a permis de creuser profondément en analysant leur environnement. La participation des autorités locales, des leaders locaux et d'autres personnes ressources et détenteurs d'enjeux au sein de communautés, aux côtés des membres de comités de paix, a donné à cette analyse du contexte son caractère communautaire inclusif. D'ailleurs, il faut noter que le processus communautaire a eu des effets indirects grâce à l'espace de concertation organisé, au-delà du dialogue non violent. Par exemple, des coopératives interethniques se sont formées dans certaines localités (Kingi), des recherches ont été menées sur la place des femmes dans des fonctions de prise de décisions (Mavivi), des plaidoyers ont été faits à d'autres ONG pour créer des centres d'alphabétisation et de récupération (Malehe, Bingo), ainsi que des centres de santé.

Le processus doit donc trouver dans la communauté des outils et méthodologies de gestion des perceptions et de l'impact sur les négociations de paix, tout en veillant à maintenir l'accent sur les problèmes communautaires et non sur le statut individuel ou institutionnel. Pour les conflits complexes de natures et de dimensions diverses, il a fallu des interventions multidimensionnelles à plusieurs niveaux (communautés, organisations intermédiaires et décideurs). Ce processus est donc complexe dans la collecte, l'analyse et la conduite des discussions communautaires. Il ne s'agit pas de suivre les sentiers battus ; il est question de rester créatif, itératif et ouvert à de nouvelles orientations. En plus, ce processus demande qu'on ne s'improvise pas pour le conduire, car chaque faux-pas peut amener le bateau à la dérive. Le processus de dialogue communautaire est un processus délicat qui doit être effectué avec professionnalisme, en prenant soin d'éviter la réouverture des plaies et le déclenchement d'un nouveau conflit. Du début jusqu'à la fin, il est impératif de veiller à ce que les actions ne soient pas source de nouveaux conflits.

Enfin, notons qu'il est essentiel de faire intervenir les femmes aussi bien dans les discussions mixtes, dans le processus de recherche (en tant que chercheuses et répondantes) et dans les focus groups et interviews individuels. Quand les hommes se montrent exigeants ou intransigeants, les points de vue des femmes aident parfois à retrouver une nouvelle voie. Cependant, au-delà de la représentation quantitative des femmes dans les dialogues communautaires, il est souvent difficile de les avoir dans les interviews individuelles car elles vaquent très souvent aux activités de survie de la famille. Par ailleurs, elles considèrent souvent certaines questions foncières, ou de pouvoir et d'identité, comme un domaine réservé aux hommes. Pour pallier ce défi, il est important d'organiser des focus groups propres aux femmes et de les amener à parler librement, ainsi que d'insister sur une parité suffisante au sein même des comités locaux de paix. Un élément encourageant est l'engagement des femmes au sein des comités de paix²⁷ : par exemple à Mavivi (Beni), où des violences perturbent actuellement le fonctionnement du comité de paix. Certains membres ont dû se délocaliser et il y a eu des cas de défection des membres. Alors que ce comité fonctionne actuellement au ralenti, les femmes restent actives et engagées vis-à-vis du rôle qu'elles ont acquis grâce à ce comité. Or, compte tenu de la charge de travail importante que les femmes ont généralement à assumer (travail agricole aux champs et vente aux marchés, gestion du foyer), on aurait pu penser que les femmes ne pourraient pas trouver le temps d'assurer une fonction bénévole en plus. Pourtant, c'est particulièrement dans cette période de violences et de conflit ouvert qu'elles ont redoublé d'efforts pour assurer la continuité des services de leur comité. Cette responsabilisation de la part des femmes démontre l'importance que revêt pour elles ce forum communautaire, et l'importance perçue, ressentie, et donc effective de leur comité dans un contexte de vulnérabilité sociocommunautaire.

27. Évaluation du projet de renforcement des capacités communautaires en gestion des conflits et promotion de la paix en RDC, Olivia Lazard, mai 2015.

International Alert.

346 Clapham Road, Londres SW9 9AP, Royaume-Uni

Tél +44 (0)20 7627 6800, **Fax** +44 (0)20 7627 6900, **Email** info@international-alert.org

www.international-alert.org